



Note de présentation

Projet d'avenant à la délibération 2019/29 CRUME19 portant organisation de la pêche des crustacés en Manche Est secteur Manche (50) et Calvados(14)

A Port en Bessin le 20/12/2022

Participation du public aux décisions des
autorités de l'Etat ayant
une incidence sur l'environnement

Note de présentation

Courriel : contact@comite-peches-normandie.fr

Note de présentation relative au projet d'avenant à la délibération 2019/29 CRUME19

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, les projets émanant du CRPMEM de Normandie doivent être soumis à la consultation du public pendant 21 jours.

Contexte : Dans le Nord Cotentin, les professionnels ciblent principalement le homard et le tourteau aux casiers. Dans un contexte de baisse avérée de la ressource en tourteau et dans un souci de cohabitation avec les autres métiers, il est proposé de réduire le contingent de licences crustacés dans la zone Nord Cotentin en passant de 17 à 14 licences. Le nombre de licences attribuées en 2022 est de 14, il s'agit donc de figer l'effort de pêche à l'existant.

Un système expérimental de gestion de l'effort de pêche par le nombre de casier a été mis en place en 2019. Face à certaines difficultés de mise en place, il est proposé de ne pas poursuivre ce dispositif.

Objectif : garantir une exploitation durable des ressources en crustacés et permettre la cohabitation entre les métiers

Ainsi, un avenant à la délibération portant organisation de la pêches des crustacés en Manche Est secteur Manche (50) et Calvados (14) est proposé.

Le projet est consultable :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : contact@comite-peches-normandie.fr
- Sur place en version imprimé par demande auprès des services du CRPMEM de Normandie.

Les observations du public doivent être envoyées à l'adresse courriel suivante :

contact@comite-peches-normandie.fr

La consultation est ouverte pendant une période de 25 jours à partir du 22 décembre 2022. Inclus.